



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### § 1. DISPOSITIONS GENERALES

1. BALAJCZA sp. z o.o. dont le siège social est à Varsovie, inscrite au registre des entrepreneurs tenu par le Tribunal de District de la ville de Varsovie, XIII<sup>e</sup> Chambre commerciale du Registre Judiciaire National, sous le numéro KRS 0000659805, au capital de 10 000 PLN,  
et  
La société de Traductions Spécialisées « BALAJCZA », gérée par la société dénommée Controlling Consulting Sp. z o. o. dont le siège social est à Varsovie, inscrite au registre des entrepreneurs tenu par le Tribunal de District de la ville de Varsovie, XIII<sup>e</sup> Chambre commerciale du Registre Judiciaire National, sous le numéro KRS 0000194337, au capital de 50 000 PLN, ci-après dénommées « **BALAJCZA** », est un fournisseur de services de traduction et d'interprétation assermentée et non assermentée dans les variantes, langues, combinaisons de langues de traduction et délais de réalisation proposés, ainsi que des services connexes, notamment ceux liés aux corrections de traductions (ci-après dénommés les « **Services** » ou les « **Traductions** »), à des entités de différents secteurs (ci-après dénommées le « **Client** »), dans les conditions spécifiées par le présent document intitulé « Conditions Générales de Vente » (ci-après dénommé « **CGV** ») et conformément à la commande passée par le Client (ci-après dénommée la « **Commande** ») et acceptée par BALAJCZA. Dans le contenu des présents CGV, BALAJCZA et le Client sont aussi dénommés individuellement une « **Partie** » et ensemble les « **Parties** ».
2. Tous les Services effectués par BALAJCZA sont réalisés en conformité avec le contenu des CGV, à moins qu'un contrat conclu à ce sujet (ci-après dénommé le « **Contrat** ») ne définisse clairement d'une manière différente les droits et obligations réciproques.
3. En décidant d'utiliser les Services fournis par BALAJCZA, le Client confirme qu'il accepte dans leur intégralité les dispositions des CGV.
4. Dans le cas où le Client de BALAJCZA est une personne physique qui passe commande d'une Traduction sans rapport direct avec l'activité économique ou professionnelle du Client (c'est-à-dire le consommateur au sens de l'article 22<sup>1</sup> de la Loi du 23 avril 1964 instituant le code civil (Journal Officiel [Dz.U.] du 1964, n° 16, poste 93, telle que modifiée)), les dispositions des présentes CGV ne sont applicables que dans la mesure autorisée par les dispositions impératives de la législation actuelle relative à la protection des droits des consommateurs.

### § 2. CONDITIONS D'EXECUTION DE LA COMMANDE



1. Le Client peut passer commande de la Traduction auprès de BALAJCZA en personne, au siège de BALAJCZA, ou par tout mode de transmission à distance (e-mail, téléphone, télécopie). Le Client s'engage, lors de la passation de la commande, à présenter/envoyer tous les documents permettant d'effectuer l'évaluation de la Traduction. Chaque commande de Traduction requiert la confirmation de sa prise en charge pour réalisation par BALAJCZA. La prise en charge de la Traduction pour réalisation survient lors de l'acceptation de l'évaluation comportant les informations relatives à la Traduction (langue de traduction, nombre de pages, type de traduction, etc.) et au prix de la réalisation de la Traduction (ci-après dénommés conjointement l'« **Evaluation** »).
2. Le document qui sera l'objet du Service peut être livré à BALAJCZA par e-mail, fax, courrier, coursier ou remis en mains propres.
3. Après acceptation de l'Evaluation par le Client, BALAJCZA envoie au Client le document de commande (ci-après dénommé la « **Commande** ») et attend par la suite son acceptation écrite, portant le cachet de la société avec la signature de la personne autorisée à passer les commandes ; cette acceptation représentera la Commande de prestation de Service, faisant l'objet de l'Evaluation.
4. Dans le cas de la signature d'un contrat de coopération régulière ou du consentement à l'acceptation de la Commande par e-mail, les Parties conviennent que l'acceptation de l'Evaluation par le Client équivaut à la passation de la Commande, sans la nécessité de signer le formulaire approprié, à condition que le Client transmette toutes les informations nécessaires pour effectuer la traduction.
5. Le Client doit transmettre par écrit à BALAJCZA, en même temps que la Commande, toutes les instructions éventuelles en liaison avec la réalisation du Service et doit également informer BALAJCZA quant à la destination du document devant faire l'objet du Service. Dans le cas où l'exigence du Client est d'utiliser une terminologie uniforme et professionnelle, il sera nécessaire de transférer à BALAJCZA un lexique de vocabulaire professionnel et de permettre à BALAJCZA de consulter le représentant du Client.
6. Dans le cas d'une traduction assermentée, la traduction peut être commencée sur la base d'un scan lisible envoyé par e-mail ou par fax à BALAJCZA. Si le Client souhaite recevoir une traduction assermentée avec une annotation que la traduction a été faite sur la base du document original, ce document doit être délivré par le Client sous sa forme originale et présenté lors de la réception de la traduction. Dans le cas où le Client ne possède pas l'original, le traducteur qui effectue ce Service met une annotation sur le document traduit, indiquant que le Service a été effectué sur la base d'une copie.



7. BALAJCZA se réserve le droit de refuser la Commande dans les cas où les documents fournis par le Client ne correspondent pas à la Commande, ainsi que lorsqu'ils contiennent des textes vulgaires ou pouvant porter atteinte à la réputation de quelqu'un, ou bien lorsqu'ils créent un soupçon de liens éventuels avec le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme, de violation des droits ou de la propriété de tiers. Le Client sera informé par e-mail par BALAJCZA de l'éventuel refus de la Commande, avec l'indication des motifs.
8. Les traductions écrites sont effectuées sous les **formes** suivantes :
- Traductions normales : elles peuvent être sous forme de documents imprimés ou de fichier électronique et ne nécessitent pas la certification d'un traducteur assermenté,
  - Traductions spécialisées : il s'agit de documents sous forme imprimée, munis de la certification de leur conformité à l'original ou à la copie. Les documents de ce type ne peuvent être réalisés que par des traducteurs assermentés.
9. BALAJCZA réalise les Traductions :
- dans les quatre **groupes de langues** :
    - Groupe I : anglais, français, allemand, russe
    - Groupe II : espagnol, italien
    - Groupe III : autres langues européennes
    - Groupe IV : toutes les langues non-européennes
  - et dans trois **combinaisons de traduction** :
    - d'une langue étrangère vers le polonais,
    - du polonais vers une langue étrangère,
    - d'une langue étrangère à une autre.
10. Les traductions non assermentées sont réalisées en **cinq variantes** :
- Traduction générale** : cette variante est possible exclusivement pour les textes non spécialisés, destinés à un usage interne. C'est une solution intéressante avec un bon rapport qualité prix. Les traductions dans cette variante seront effectuées par un traducteur non spécialisé. Compte tenu du caractère de la traduction, l'utilisation par le traducteur d'une terminologie usuelle (non spécialisée) et d'une forme stylistique simplifiée dans la traduction est acceptée.

Le service comprend :

    - la traduction par un traducteur non spécialisé,
    - une simple représentation graphique, consistant à maintenir la disposition du texte sur la page.
  - Traduction Spécialisée** avec correction standard : cette variante concerne les textes dont la compréhension et la traduction exigent une expertise dans un domaine donné de la science et



des affaires, notamment les traductions financières, juridiques, techniques, les traductions médicales, etc. C'est toujours un traducteur spécialiste en la matière qui les réalise.

Le service comprend :

- la traduction par un traducteur précisément de la branche spécifique à la thématique du texte, qui réalise l'auto-correction de sa traduction,
  - une simple représentation graphique, consistant à maintenir la disposition du texte sur la page,
  - la correction interne de la traduction, à savoir une traduction vérifiée du point de vue de sa conformité, de son exactitude, de sa mise en forme, des fautes de frappe et de la numérotation, grâce à laquelle nous garantissons la haute précision de la traduction.
- c. **Traduction Spécialisée PLUS** avec correction par un second traducteur : cette variante concerne les textes dont la compréhension et la traduction exigent une expertise dans un domaine donné de la science et des affaires, mais qui, de plus, sont destinés à être publiés ou, pour d'autres raisons, nécessitent une correction supplémentaire. Exemples de documents concernés par une traduction spécialisée PLUS : contrats de droit civil, articles scientifiques, modes d'emploi d'appareils, textes sur pages internet, etc. Les traductions spécialisées PLUS sont toujours réalisées par un traducteur ou un correcteur spécialisé dans un domaine donné. Dans cette variante, BALAJCZA garantit une correction et une vérification supplémentaires, effectuées par un second traducteur indépendant. La traduction spécialisée PLUS avec correction par un second traducteur est réalisée moyennant supplément.

Le service comprend :

- la traduction par un traducteur précisément de la branche spécifique à la thématique du texte,
  - la correction et la vérification d'un second traducteur, consistant à vérifier le texte du point de vue de sa correction grammaticale et stylistique, de sa conformité sémantique, terminologique et quant au fond par rapport au texte-source,
  - une simple représentation graphique, consistant à maintenir la disposition du texte sur la page,
  - la correction interne de la traduction, à savoir une traduction vérifiée du point de vue de sa conformité, de son exactitude, de sa mise en forme, des fautes de frappe et de la **numérotation, grâce à laquelle nous garantissons la haute précision de la traduction.**
- d. **Traduction Spécialisée Natif**, effectuée par un traducteur natif, c'est-à-dire par une personne qui a pour langue maternelle la langue cible de la traduction.

Le service comprend :

- la traduction par un locuteur natif et son auto-correction,



- une simple représentation graphique, consistant à maintenir la disposition du texte sur la page,
  - la correction interne de la traduction, à savoir une traduction vérifiée du point de vue de sa conformité, de son exactitude, de sa mise en forme, des fautes de frappe et de la numérotation, grâce à laquelle nous garantissons la haute précision de la traduction.
- e. **Traduction Spécialisée Natif PLUS** avec correction par un second traducteur natif : cette variante concerne les textes dont la compréhension et la traduction exigent une expertise dans un domaine donné de la science et qui, pour diverses raisons, nécessitent une correction supplémentaire. Exemples de documents concernés par une traduction spécialisée PLUS : textes destinés à être publiés, textes sur pages internet, dépliants, brochures, etc. Les traductions spécialisées PLUS sont toujours réalisées par un traducteur ou un correcteur spécialisé dans le domaine donné. Dans cette variante, BALAJCZA garantit une correction et une vérification supplémentaires, effectuées par un second traducteur natif indépendant.

Le service comprend :

- la traduction par un traducteur précisément de la branche spécifique à la thématique du texte,
  - la correction par un locuteur natif : la correction consiste à améliorer le texte du point de vue de sa correction grammaticale et stylistique, ainsi que le choix des mots, l'orthographe et l'adaptation du texte à la réalité du destinataire (adaptation culturelle). Le but de cette correction est de supprimer les éventuelles erreurs linguistiques de la traduction et la rédaction du texte de telle manière qu'il semble naturel,
  - une simple représentation graphique, consistant à maintenir la disposition du texte sur la page,
  - la correction interne de la traduction, à savoir une traduction vérifiée du point de sa conformité, de son exactitude, de sa mise en forme, des fautes de frappe et de la numérotation, grâce à laquelle nous garantissons la haute précision de la traduction.
11. Les services sont effectués dans les **délais** suivants :
- a. Standard – jusqu'à 5 pages de traductions normales ou assermentées par jour,
  - b. Urgent – de 6 à 10 pages de traductions normales ou assermentées par jour,
  - c. Express – de 11 à 15 pages de traductions normales ou assermentées par jour.
  - d. Super-express – au-delà de 16 pages de traductions normales ou assermentées par jour ainsi que toute traduction effectuée dans un délai inférieur à 24 heures à compter de l'acceptation de la commande par le client.

Le délai des traductions dans les variantes spécialisée PLUS, Natif et Natif PLUS est déterminé individuellement.



12. Le délai minimal d'exécution du Service en délai standard est de 2 jours ouvrables.
13. Une traduction dans le délai super-express nécessite une évaluation et un accord sur le délai d'exécution individualisés avec le Client.
14. Le délai de réalisation du Service démarre à compter de la date de réception de la Commande, à condition que la Commande soit envoyée et approuvée par le Client avant 14 heures à Varsovie. Si la réception a lieu plus tard, la date de délai de réalisation de la Commande est calculée à partir du jour suivant la date de la Commande.
15. Pour déterminer le délai de réalisation du Service, ne sont pas pris en compte les samedis, dimanches et autres jours fériés nationaux, ainsi que le jour auquel la Traduction est transmise au Client.
16. Sauf accord contraire, la remise de la Traduction a lieu après 16 heures à Varsovie au jour du délai de réalisation de la Commande convenu entre le Client et BALAJCZA.
17. Après la réalisation de la Traduction, si la Traduction ne nécessite pas d'assermentation, la transmission de la Traduction au Client est faite par voie de fichier électronique.
18. Dans le cas de Traduction assermentée, la Traduction est toujours transmise au Client en version imprimée, en un seul exemplaire ; des copies supplémentaires pourront être transmises après paiement d'une rémunération supplémentaire.
19. Le Client, par e-mail ou par demande en ligne, envoie à BALAJCZA le texte devant faire l'objet de la traduction, pour évaluation. A réception du texte, BALAJCZA effectue une évaluation estimative des coûts de la réalisation du Service. BALAJCZA envoie au Client l'Evaluation par e-mail. Compte tenu du fait que le coût final de la traduction est calculé sur la base du nombre de caractères, espaces comprises, du texte traduit, l'Evaluation n'a qu'une valeur indicative. L'Evaluation ne peut servir de base à la formulation d'une quelconque réclamation de la part du Client à l'égard de BALAJCZA. Le montant dû pour la réalisation du Service, fixé par BALAJCZA après sa réalisation, ne peut toutefois dépasser l'Evaluation de plus de 20 %.
20. Dans la situation où le Client convient avec BALAJCZA que l'Evaluation est faite par rapport au texte-source, sur la base d'un taux négocié individuellement par mot, cette Evaluation constituera le montant final dû à BALAJCZA pour le service réalisé.
21. Toutes les Traductions (sauf traductions assermentées) réalisées sont stockées et archivées par BALAJCZA pour une période de 5 ans à compter de leur date de réalisation.
22. Le Client donne son accord à l'insertion de ses nom et logo sur les matériaux de marketing de BALAJCZA dans le but d'informer sur les clients de BALAJCZA.
23. Dans le cas d'un accord de coopération régulière signé avec BALAJCZA, le Client ne prendra aucune mesure qui pourrait nuire au nom et à la réputation de BALAJCZA.



### § 3. DETERMINATION DU PRIX POUR LE SERVICE

1. Il est convenu que, pour la réalisation de la Traduction, le Client verse une rémunération dont le montant est fixé selon les principes mentionnés dans les CGV, le Contrat et la Liste de prix des Clients (ci-après dénommée la « **Liste de Prix** ») constituant l'Annexe au Contrat ou à l'Evaluation.
2. BALAJCZA ajoute à la rémunération due l'équivalent du montant de TVA au taux en vigueur à la date d'établissement de la facture.
3. Les tarifs précisés sur la Liste de Prix feront l'objet d'une augmentation en janvier chaque année, d'après l'indicateur d'augmentation du salaire moyen publié par l'Office National de la Statistique (GUS) pour l'année antérieure. Le tarif de rémunération reflétant l'augmentation de l'inflation mentionnée ci-dessus ne requiert ni de modification du présent Contrat, ni l'établissement d'un amendement au Contrat.
4. BALAJCZA émet une facture avec TVA pour le Client après la réalisation de chaque commande. Les factures seront envoyées à l'adresse e-mail communiquée par le Client. L'envoi de la facture à l'adresse e-mail indiquée dans le présent paragraphe est suffisant pour une transmission efficace de la facture.
5. Les Parties considèrent comme jour de paiement le jour où BALAJCZA reçoit le paiement.
6. Le Client donne son accord pour l'établissement par BALAJCZA d'une facture sans la signature du Client. Le Client donne également son accord pour l'envoi par BALAJCZA des factures, des factures de correction et des duplicatas de factures par voie électronique.
7. La base pour le calcul de la traduction écrite est le nombre de pages qu'elle comporte. Dans le cas des traductions non-assermentées la page est fixée à 1500 caractères avec espaces. Pour les traductions assermentées, la page est fixée à 1125 caractères avec espaces. Le nombre de caractères est déterminé automatiquement sur la base des données transmises par le logiciel de traitement de texte.
8. Les frais d'envoi de la Traduction assermentée au Client par les services de messagerie rapide sont avancés à chaque fois par BALAJCZA et le montant correspondant sera ajouté au prix du Service (le remboursement de ces frais n'est accordé que pour les commandes n'excédant pas 1000 zlotys nets).
9. Dans le cas où le Client transmet les documents originaux à traduire par la poste traditionnelle, les services de messagerie rapide ou encore directement au siège de BALAJCZA, ces documents devront être retournés au Client immédiatement par les services de messagerie rapide après la réalisation de la Commande. Les coûts liés au retour des documents originaux par les services de messagerie rapide sont avancés à chaque fois par BALAJCZA et le montant correspondant sera ajouté au prix du Service.



10. Suppléments au prix de base :
- a. traduction spécialisée avec correction pour publication : évaluation individuelle
  - b. traductions urgentes : prix de base +25 %
  - c. traductions express : prix de base +50 %
  - d. traductions super-express : évaluation individuelle
  - e. acceptation ou réalisation d'une commande le week-end : supplément de +50 PLN (+12,50 euros)
  - f. correction standard d'une traduction externe : évaluation individuelle
  - g. rédaction d'une traduction externe pour publication : évaluation individuelle
  - h. exemplaire supplémentaire d'une traduction assermentée : 20 % du prix de base (à condition qu'il soit délivré le même jour que la traduction assermentée)
  - i. copie d'une traduction assermentée : 50 % du prix de base par copie
  - j. assermentation d'une traduction déjà traduite : 50 % du prix de base
  - k. si le texte transmis par le Client est un manuscrit difficile à lire, BALAJCZA se réserve le droit d'augmenter le prix de réalisation de la traduction, sur la base d'un accord préalable avec le Client, d'un coût supplémentaire s'élevant au maximum à 50 % du prix de base résultant du tarif de BALAJCZA en vigueur.
  - l. le prix pour la traduction de tableaux, graphiques, ensembles de données et insertion d'images sera fixé selon chaque cas.
  - m. traductions de documents non éditables : évaluation individuelle
  - n. textes courts (slogans, publicité, étiquettes, etc.) : forfait / évaluation individuelle

#### **§ 4. PAIEMENT ET DROITS D'AUTEUR**

1. La base de calcul du règlement devant être effectué par le Client est le nombre de pages constituant la Traduction terminée.
2. Le nombre de pages de traductions non assermentées est calculé avec une précision d'une demi-page, arrondi vers le haut. Dans le cas d'une traduction assermentée, chaque page commencée est considérée comme une page traduite complète.
3. Le paiement minimal pour une traduction non assermentée est égal au prix d'une page du document de Traduction.
4. Pour le Client qui n'a pas d'accord de coopération régulière avec BALAJCZA, le paiement du Service réalisé doit être accompli par le Client par virement sur le compte bancaire indiqué dans la facture et sur la base de la facture émise par BALAJCZA dans les 7 jours à compter de la date de la facture.



5. Pour le Client bénéficiant d'un accord de coopération régulière avec BALAJCZA, le paiement du Service réalisé doit être accompli par le Client par virement sur la base de la facture émise par BALAJCZA, dans les 14 jours à compter de la date de la facture.
6. BALAJCZA se réserve le droit d'exiger un paiement d'avance, au titre du Service commandé, avant le début de sa réalisation.
7. Les Clients qui n'ont pas d'accord de coopération régulière avec BALAJCZA et qui commandent une Traduction comportant plus de 5 pages en une seule fois sont tenus d'effectuer le paiement d'un acompte pour un montant égal à 50 % des coûts du Service commandé, tels que fixés dans l'Evaluation.
8. Le Client acquiert le droit d'auteur pour les traductions qu'il a reçues dans le cadre du Service réalisé au moment de payer la totalité des coûts pour ce Service, dans les domaines d'exploitation suivants :
  - matérialisation des traductions en utilisant toutes techniques, y compris la technique d'impression, l'enregistrement magnétique, électromagnétique et numérique ;
  - reproduction des traductions, y compris par technique d'impression, enregistrement magnétique, électromagnétique et numérique ;
  - introduction des traductions dans la mémoire de l'ordinateur ;
  - mise en circulation de la traduction ou de ses copies sur le marché ;
  - location, bail ou prêt des traductions ou de copies ;
  - affichage public, reproduction, diffusion et ré-émission des traductions ;
  - introduction et publication, mise en circulation des traductions sur internet ainsi que sur les réseaux internet locaux et d'autres réseaux informatiques.

#### § 5. REMISE

1. Le Client donne son accord pour que, dans la situation où une quelconque remise est accordée au Client, cette remise soit appliquée seulement dans les cas où le Client a effectué tous les paiements dus à BALAJCZA dans les délais. Si un quelconque règlement est effectué avec du retard par le Client à BALAJCZA, cette dernière est en droit de diminuer la remise unilatéralement, sans être tenue d'en informer le Client.
2. Dans la situation où le Client effectue le règlement du montant dû d'une facture avec TVA avec un retard **supérieur à 30 jours** à compter de la date d'échéance de la facture, les Parties conviennent alors que la remise mentionnée au point 1 (ci-dessus) cesse de s'appliquer et que, dans cette situation, le Client est tenu de régler la rémunération pour la Traduction sans application de remise. BALAJCZA établit une facture de correction avec TVA à cet effet. Les



Parties conviennent mutuellement que la modification du prix de la manière prévue dans les phrases précédentes ne nécessite pas la modification du Contrat et n'entraîne pas la signature d'un amendement.

## § 6. CONFIDENTIALITE

1. Il est convenu que l'expression « **Informations Confidentielles** » signifie tous les matériaux, documents ou informations qui ne sont pas du domaine public et dont l'accès a été donné par le Client à BALAJCZA en raison de la coopération existant entre les Parties, quelle que soit la forme de leur transmission.
2. BALAJCZA s'engage à garder confidentielles toutes les Informations Confidentielles pendant la réalisation de la Traduction ou des Services par BALAJCZA, ainsi que pendant une période de 5 ans après leur réalisation.
3. BALAJCZA s'engage à protéger les Informations Confidentielles avec toute la diligence nécessaire pendant cette période, en garantissant la protection qui convient et l'assurance contre toute publication non autorisée, copie ou utilisation d'Informations Confidentielles, ainsi que contre leur perte, leur vol ou les dommages qui leur seraient causés. BALAJCZA a le droit de communiquer les Informations Confidentielles à ses employés et sous-traitants dans le cadre nécessaire à la réalisation des traductions du Client.
4. Le Client s'engage à garder confidentiels les détails de la coopération avec BALAJCZA, en particulier le contenu des présentes CGV, les données à caractère personnel et les coordonnées des traducteurs qui réalisent les Traductions du Client, les modèles de documents mis à la disposition du Client par BALAJCZA ainsi que l'expertise de BALAJCZA, y compris l'expertise en matière des techniques de traduction.
5. L'obligation de garder confidentielles les Informations Confidentielles, mentionnée aux paragraphes précédents, ne concerne pas :
  - a. les informations devant être communiquées pour des raisons légales ;
  - b. les informations généralement connues sans enfreindre l'obligation de garder confidentielles les Informations Confidentielles ;
  - c. les informations pour la publication desquelles le Client a donné son accord écrit.
6. Dans la situation où, sur le fondement des principes généraux du droit, BALAJCZA est tenue de divulguer des Informations Confidentielles aux autorités nationales ou aux services autorisés, BALAJCZA en informera aussitôt le Client.
7. Dans la situation où BALAJCZA viole l'obligation de confidentialité, le Client est en droit de réclamer des dommages-intérêts selon les règles générales du Code civil. Les Parties conviennent mutuellement que la responsabilité de BALAJCZA est limitée aux pertes réelles



supportées par le Client (*la responsabilité au titre du manque à gagner – art. 361 § 2 du Code civil - ne s'applique pas*). En même temps, la responsabilité de BALAJCZA reste limitée à 10 000 zlotys (dix mille zlotys), indépendamment du montant des pertes réelles supportées par le Client.

8. Sous peine des conséquences indiquées au paragraphe 9 (ci-dessous), le Client déclare et assure que, pendant la coopération avec BALAJCZA ainsi que la période de 12 mois suivant la cessation de la coopération, c'est-à-dire suivant la réalisation de la dernière Traduction ou du dernier Service, il ne collaborera en aucune manière avec les traducteurs contactés par l'intermédiaire de BALAJCZA, si ce n'est conformément aux présentes CGV et en accord avec BALAJCZA. Par la collaboration les Parties entendent toute forme de communication, embauche, commande de services et pareilles formes de coopération avec les employés et les sous-traitants de BALAJCZA.
9. Dans le cas de violation par le Client de l'engagement indiqué au paragraphe 8 (ci-dessus), le Client sera tenu de verser à BALAJCZA la somme de 5 000 zlotys (cinq mille zlotys). Dans ce cas, BALAJCZA émettra une note de débit que le Client sera tenu de régler dans les 7 jours suivant sa réception.

#### **§ 7. RECLAMATIONS ET ANNULATION DE LA COMMANDE**

1. Toutes les remarques concernant la réalisation de la Commande doivent être signalées par écrit par l'Acheteur dans les 7 jours suivant la réception de la Traduction. La réclamation sera acceptée seulement après que le Formulaire de réclamation de BALAJCZA ait été rempli et que tous les détails nécessaires pour analyser la réclamation aient été transmis. Le fait de ne pas signaler ces remarques dans ce délai signifiera l'acceptation de la Traduction sans réserves et les réclamations ultérieures ne seront pas prises en considération par BALAJCZA. Les remarques mentionnées ne peuvent concerner que des erreurs commises par la personne qui a effectué la Traduction. Dans le cas d'une réclamation, la Traduction est transmise au Traducteur pour les corrections nécessaires. En cas de litige, les questions soulevées dans la réclamation seront réglées par un éditeur/vérificateur indépendant.
2. Dans le cas du choix d'un délai express, BALAJCZA se réserve le droit d'engager une équipe de plusieurs traducteurs, ce qui peut affecter l'uniformité de la terminologie et du style utilisés dans la Traduction, ce qui sera accepté par le Client. Dans le cas d'une publication envisagée de la Traduction réalisée par BALAJCZA dans le délai express, le Client effectuera lui-même la rédaction de la Traduction avec la correction de la terminologie et du style ou il passera commande de ces services à BALAJCZA moyennant supplément.
3. Les demandes de réclamation ne seront pas reconnues dans le cas où :



- le Client effectue des corrections incompatibles avec les accords antérieurs entre le Client et BALAJCZA,
  - le Client effectue des corrections qui contiennent des erreurs factuelles ou linguistiques,
  - le Client effectue des corrections qui concernent des changements dans le sens du texte source (ajout ou suppression de fragments, interprétation du texte source, son adaptation aux spécificités du marché polonais ou à la politique marketing de l'entreprise),
  - le Client demande un changement du style du texte source (par exemple, écrit dans un langage technique difficile, à peine lisible),
  - la terminologie utilisée par BALAJCZA est correcte et cohérente avec le dictionnaire, sauf si le Client a préalablement exigé sa propre terminologie préférée,
  - les changements proposés ne portent que sur le style et le texte original qui subit ces changements est correct.
4. Le Client a le droit d'annuler la Commande passée à tout moment de sa réalisation, mais cette annulation devra prendre la forme écrite. En cas d'annulation de la Commande, le Client devra cependant payer la partie du Service qui a déjà été réalisée jusqu'à la date de réception de l'annulation de la Commande par BALAJCZA et le Client devra aussi couvrir tous les autres frais documentés engagés par BALAJCZA dans le cadre de la réalisation de la Commande.
  5. Le Client ne peut pas refuser de verser un paiement malgré la non-réalisation de la Traduction si BALAJCZA était prête à l'exécuter, mais a subi un obstacle pour des raisons inhérentes au Client. Toutefois, dans ce cas, le Client peut déduire le montant rendu disponible par BALAJCZA en raison de la non-réalisation de la Traduction.

#### **§ 8. CONDITIONS DE PRESTATION DES SERVICES D'INTERPRETARIAT**

1. Le Client enverra par mail à BALAJCZA toutes les données nécessaires à la bonne réalisation de la Commande. Dans le cas d'interprétariat sur un thème spécifique, le Client transmettra le matériel qui aidera le Traducteur à bien se préparer pour l'interprétariat, et ceci au plus tard 3 jours ouvrés avant le jour de la réalisation de la Commande. Dans le cas d'une traduction simultanée, le Client transmettra à BALAJCZA, avant le commencement de l'interprétariat, le programme de la réunion ou de la conférence, le nombre de participants et les discours des conférenciers.
2. BALAJCZA se réserve le droit de refuser la Commande. BALAJCZA informera le Client par e-mail de l'éventuel refus de la Commande, ainsi que ses motifs.
3. L'interprétariat consécutif et l'interprétariat assermenté peuvent être réalisés par un seul interprète, à condition qu'une pause de 20 minutes minimum soit accordée une fois par 1,5 heure



au maximum par le Client au traducteur. L'interprétariat consécutif sera facturé en heures complètes toujours arrondies à l'heure suivante commencée, alors que pour les prestations d'interprétariat assermenté BALAJCZA fixe la Commande minimale à un bloc de 3 heures d'horloge d'affilée.

4. Lorsqu'un jour l'interprétariat dure plus de 8 heures consécutives, chaque heure supplémentaire de travail de l'interprète sera facturée séparément, en appliquant le taux horaire pour l'interprétariat majoré de 50 % ; si la durée d'interprétariat dépasse 10 heures d'affilée, alors la majoration du taux horaire sera de 100 % au-dessus de 10 heures consécutives.
5. Dans le cas de l'interprétariat simultané, la présence de deux interprètes est nécessaire.
6. Pour les prestations d'interprétariat simultané, la Commande minimale est fixée à un bloc de 4 heures d'horloge d'affilée. Dans le cas de prestations d'interprétation en déplacement, à savoir celles qui demandent au Traducteur de voyager à plus de 30 km du siège de BALAJCZA pour un interprétariat localisé à Varsovie et du domicile de l'interprète pour un interprétariat localisé en-dehors de Varsovie, la commande minimale est fixée à deux blocs d'interprétation, soit 8 heures d'horloge d'affilée - même si la session d'interprétariat dure effectivement moins de temps. Dans le cas de la traduction simultanée, le premier ou le second bloc de 4 heures commencé sera toujours traité comme un bloc complet.
7. Si les Services d'interprétation sont fournis dans un endroit qui exige un trajet de plus de 30 km du siège de BALAJCZA pour un interprétariat localisé à Varsovie et du domicile de l'interprète pour un interprétariat localisé en-dehors de Varsovie, le Client est tenu de payer les frais de transport, d'hébergement si nécessaire, de repas et les indemnités de déplacement à un taux de 100 % du tarif d'interprétation pour chaque heure de trajet commencée.
8. Le temps de travail de l'interprète comprend toutes les pauses éventuelles pendant l'interprétariat (les pauses repas, les interruptions pendant les réunions, le temps de trajet de l'interprète avec le Client vers une autre localisation, etc.).
9. Si l'interprétariat est effectué un samedi, un dimanche ou un jour férié national ou pendant la nuit, c'est-à-dire pendant les heures de 22h00 à 6h00 du matin, le coût de la réalisation du Service augmente de 100 %.
10. La base de calcul de BALAJCZA pour la facturation des services d'interprétation est le nombre d'heures pendant lesquelles l'interprète reste à la disposition du Client. Le Client est tenu de signer le formulaire de décompte des heures de travail et de déplacement transmis par l'interprète dès la réalisation de l'interprétariat.
11. Sur la base du formulaire signé, BALAJCZA émet une facture au Client. Cette facture prendra en considération le temps réel de service, en appliquant les règles décrites dans les présentes



- conditions de prestation de Services d'interprétariat, ainsi que les prix unitaires par heure d'interprétation, contenus dans le formulaire de commande.
12. Dans le cas d'annulation par le Client du Service d'interprétariat à 7 ou moins jours avant le début de réalisation du Service, le Client est obligé de payer l'équivalent de 50 % (cinquante pour cent) du montant convenu dans la Commande. Dans le cas d'annulation du Service d'interprétariat par le Client à 3 ou moins jours avant le début de la réalisation du Service, le Client sera obligé de payer l'équivalent de 100 % (cent pour cent) du montant fixé dans la Commande. Afin d'éviter toute ambiguïté, les Parties conviennent que les paiements mentionnés dans les phrases précédentes du présent paragraphe ne sont pas cumulatifs.
  13. L'annulation mentionnée au point 12 doit revêtir la forme écrite et être immédiatement envoyée par télécopie ou par e-mail. La réception d'une annulation envoyée de cette façon doit être confirmée par BALAJCZA.
  14. En cas d'annulation d'un Service d'interprétariat préalablement commandé, le Client est également tenu de couvrir les autres frais documentés engagés par BALAJCZA pendant la préparation de la réalisation de la traduction commandée - en particulier, sans que la liste soit exhaustive, le coût des billets achetés pour les trajets de l'interprète ou des interprètes à l'endroit prévu pour effectuer la prestation de Service, ainsi que pour le retour depuis cet endroit, le coût de réservation du logement ou des logements sur le lieu de la prestation de Service commandée, etc.

#### **§ 9. CONDITIONS DE LOCATION DU MATERIEL D'INTERPRETATION SIMULTANEE**

1. En cas d'interprétation simultanée (en cabine), si le Client commande seulement des services de traduction, il est tenu d'assurer un équipement audio qui fonctionne. Dans le cas d'un équipement défectueux, le Traducteur a le droit de refuser la réalisation de la traduction.
2. Dans le cas d'une commande de matériel d'interprétation simultanée passée à BALAJCZA, le Client est responsable des pertes matérielles et des dommages causés à l'équipement pendant la durée de la conférence, y compris les microphones, les récepteurs et écouteurs. En particulier, le Client veillera à ce que la salle soit sécurisée pendant les pauses, y compris pendant la nuit, et que le matériel ne soit pas utilisé à d'autres fins.
3. Dans le cas de location de récepteurs pour l'interprétation simultanée ou de pilotes pour voter, le Client indique une des deux méthodes de distribution du matériel entre les participants. Le Client est invité à sélectionner la méthode la plus pratique au moment de la passation de la Commande :
  - a. Sous la responsabilité du Client : les récepteurs sont remis au Client en vertu d'un protocole de transfert. En cas de perte ou dommage causé aux récepteurs remis, la



responsabilité est du côté du Client. BALAJCZA peut soumettre la remise des récepteurs à un dépôt qui sera intégralement remboursé au retour de l'équipement complet et non endommagé.

- b. Sous la responsabilité de l'utilisateur : les récepteurs sont délivrés par le personnel de BALAJCZA sur la base d'un / des document(s) d'identité produits par les participants (les données suivantes seront enregistrées par un employé de BALAJCZA : (a) prénom, (b) nom, (c) domicile (à défaut, adresse déclarée) et (d) le numéro PESEL (le cas échéant)). La distribution des récepteurs par BALAJCZA se fait contre récipissé et représente un coût supplémentaire pour le participant. BALAJCZA peut soumettre la remise des récepteurs à un dépôt qui sera intégralement remboursé au retour de l'équipement complet et non endommagé.

#### **§ 10. RESPONSABILITE**

1. BALAJCZA dispose d'une assurance de responsabilité délictuelle et contractuelle.
2. BALAJCZA n'est pas responsable des erreurs substantielles dans la Traduction réalisée qui auraient été causées par une suite d'erreurs ou d'ambiguïtés dans le document source, ou survenues en raison de la pauvre qualité linguistique du document source.
3. BALAJCZA n'est pas responsable des retards de livraison de la Traduction survenus pour des raisons de force majeure.
4. Dans le cas d'un document prévu pour publication, il est convenu entre les parties que le Client prépare l'adaptation stylistique du texte traduit lui-même, car le prix de la traduction écrite ne comprend pas la préparation stylistique du texte pour publication. La préparation pour publication nécessite une correction supplémentaire, au niveau du contenu et de la langue, qui pourra être faite par BALAJCZA à la demande du Client, contre un paiement supplémentaire. Les conditions pour de tels services sont déterminées individuellement dans un contrat entre les parties. Le Client est tenu de déclarer son intention de bénéficier d'une correction additionnelle avant que BALAJCZA n'ait commencé la réalisation de la Traduction.
5. BALAJCZA traite tous les documents qui lui sont transmis pour traduction, comme bénéficiant du statut régi par les lois et règlements afférant au domaine des droits d'auteur, ce qui permet leur traduction par BALAJCZA. Le Client protégera BALAJCZA contre toutes réclamations de tiers à l'égard de toute violation de leurs droits applicables aux documents concernés par la réalisation de la Traduction.
6. BALAJCZA ne donne pas son accord pour transmettre sa Traduction à d'autres traducteurs dans le but d'une correction à son insu et sans son consentement exprimé par écrit. BALAJCZA décline toute responsabilité pour les Traductions réalisées par elle qui auront été transmises sans son



consentement exprès par écrit à d'autres traducteurs ou agences de traductions pour toute modification.

7. Le montant de l'indemnisation pour les possibles dommages subis par le Client dans le cadre de l'exécution du Service que BALAJCZA sera tenue de payer est limité à un montant égal à une fois sa rémunération nette due pour la réalisation de ladite Traduction. BALAJCZA est responsable uniquement pour les dommages réels du Client qui sont une conséquence directe du comportement de BALAJCZA.

### **§ 11. COMMUNICATION ELECTRONIQUE**

1. Dans le cadre de la réalisation du service de Traduction, BALAJCZA peut communiquer avec le Client à l'aide du courrier électronique ou d'autres moyens permettant la communication électronique à distance. Le Client reconnaît toutefois que la présentation d'informations par voie électronique ne peut garantir leur entière sécurité et l'élimination des erreurs si la transmission est effectuée par l'intermédiaire des réseaux publics. Le Client reconnaît également que ces informations peuvent être interceptées, abimées, perdues, détruites, parvenir au Client avec retard ou incomplètes ou toutes autres atteintes.
2. La communication à l'aide du courrier électronique avec le Client, dont l'envoi par le Client de la commande grâce à ce mode ou l'échange de correspondance par e-mail, notamment l'envoi des factures, des Traductions, etc. sera considérée comme communication écrite entre les Parties.

### **§ 12. DISPOSITIONS FINALES**

1. Aucune des Parties n'assume pas de responsabilité pour l'inexécution ou retard dans l'exécution de ses obligations, si le retard, la mauvaise exécution ou l'inexécution est imputable à des circonstances ou des événements indépendants de la volonté des Parties. Un cas de force majeure concerne en particulier, mais pas uniquement, les protestations, les actes de terrorisme, les guerres, les émeutes, les états d'urgence, les pannes d'électricité ou d'accès à Internet, les maladies du Traducteur, les obstructions de routes ou de l'infrastructure de communication, le refus des autorités d'accorder une autorisation, une licence, etc. Dans ce cas, un délai supplémentaire raisonnable sera accordé à l'exécution des obligations des Parties. Si les circonstances de force majeure se maintiennent pendant une période supérieure à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires consécutifs, les Parties se réunissent en vue de parvenir à un accord sur les actions correctives à prendre. En l'absence d'un tel accord, chacune des Parties a le droit de résilier le contrat de coopération moyennant un préavis écrit de trente (30) jours.
2. Dans les domaines non couverts par les présentes CGV, les dispositions du Code civil polonais et de la Loi polonaise sur le droit d'auteur et les droits similaires s'appliquent.



3. BALAJCZA se réserve le droit d'apporter, à tout moment, des modifications aux CGV.

*Version 6.0  
Mise à jour 06//08/2018*